

CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD)

EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2023

Février 2025

● **Site MONTPELLIER**
135 allée Sacha Guitry
Bât A5
34070 Montpellier
04 67 69 25 03

● **Site TOULOUSE**
Faculté de Médecine
37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET



CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD) EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2023

Février 2025

Myriam ASTORG (CREAI-ORS Occitanie)

Ont également collaboré à ce travail :

Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)

Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)

Citation suggérée : Astorg M., Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues en Occitanie. Activité 2023. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, Fév. 2025, 28 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>

TABLE DES MATIÈRES

1/ INTRODUCTION	1
2/ MÉTHODOLOGIE.....	3
3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT.....	4
Les structures en Occitanie	4
Financement des structures.....	5
Personnel des structures	8
Les modalités et les lieux d'intervention	9
4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE	12
Estimation annuelle des files actives, passages et contacts	12
Les structures selon la taille de la file active	15
Les interventions et actes réalisés	16
Mise à disposition de matériel de prévention	17
Médiation Sociale	19
5/ SYNTHÈSE	20
6/ ANNEXES	21
Textes réglementaires.....	21
Liste des tableaux, graphes et cartes	22

1/ INTRODUCTION

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont, depuis l'article L.312-5 du code de l'action sociale des familles, considérés comme des établissements médico-sociaux. Il s'agit là de la reconnaissance législative de la politique de réduction des risques (RDR) à travers la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Avant leur institutionnalisation, ces structures ayant revêtu diverses appellations, « programmes d'échange de seringues », « structures à bas seuil d'exigence » ou encore « structures de première ligne », diffusaient des pratiques et du matériel de réduction des risques (RDR) en direction des usagers de drogues dont la majorité étaient des injecteurs. Elles étaient portées par des associations de lutte contre le sida et par le secteur de soins pour toxicomanes et n'avaient pas de garantie financière de la part de l'État.

Depuis 2006, les associations ayant obtenu le statut de CAARUD sont dotées d'un budget de fonctionnement permanent, au même titre que les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Leurs missions sont dirigées vers des publics souvent fragiles et dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses.

L'article R. 3121-33-1 du Code de la santé publique (CSP) prévoit que les CAARUD assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- le développement d'actions de médiation sociale.

L'article R. 3121-33-2 du CSP précise qu'ils ont également une mission de participation au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

Ce bilan s'appuie sur une analyse de l'ensemble des rapports d'activité des différentes structures en Occitanie fournis par l'Agence régionale de santé.

Il présente la synthèse de la partie standardisée ASA-CAARUD des rapports d'activité des CAARUD. Celle-ci constitue le volet « structure » du système d'information mis en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS), visant au suivi et à l'évaluation du dispositif des CAARUD. Cet axe est complété par le versant « usagers » que constitue l'enquête ENa-CAARUD^{1,2}.

¹ ENa-CAARUD (Enquête nationale dans les CAARUD) est une enquête menée par l'OFDT, à l'initiative de la Direction générale de la santé, auprès des usagers des CAARUD. Cette enquête se déroule tous les deux ans, et vise à interroger, une semaine donnée, l'ensemble des usagers des CAARUD, sur leur situation sociale, leurs pratiques d'usage et sur quelques éléments sanitaires. Elle participe au suivi des tendances dans le champ des drogues.

² Cadet-Taïrou (A.), Janssen (E.), Guilbaud (F.), Profils et pratiques des usagers de CAARUD en 2019, Tendances n° 142, OFDT, 4p., Décembre 2020.

Au niveau national, l'OFDT réalise une analyse annuelle des rapports d'activité (ASA-CAARUD) depuis 2007, la dernière datant de 2019³.

En Occitanie, le CREAI-ORS réalise cette synthèse des données des rapports d'activité depuis 2015, en s'appuyant sur le modèle d'analyse réalisé au niveau national.

Comme le soulignent les travaux de l'OFDT, la couverture territoriale des CAARUD au niveau national a de réelles faiblesses dans les zones rurales et semi rurales.

Pour être le plus proche des bilans précédents, l'analyse des données de 2023 a été réalisée au travers de l'activité des CAARUD des quatre grandes villes d'Occitanie comptant plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) versus l'activité des CAARUD implantés dans des villes de moins de 100 000 habitants, en précisant systématiquement les données manquantes.

Les villes de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan ayant les plus fortes densités de population sur le territoire régional, les CAARUD qui y sont implantés ont de fait des files actives et des moyens alloués très différents et sont dans des organisations de services spécifiques.

Ce bilan présente tout d'abord l'organisation générale des CAARUD (moyens et mode de fonctionnement) et ensuite leur activité (files actives, services et prestations).

³ Diaz Gomez (C), Les CAARUD en 2018 – Analyse des rapports d'activité annuels standardisés (ASA-CAARUD), OFDT, 48p., Décembre 2019

2/ MÉTHODOLOGIE

Le rapport standardisé annuel des CAARUD est subdivisé en plusieurs parties :

- La première partie comprend les informations sur l'identification de la structure (nom, adresses postale et électronique), le budget réparti en recettes et charges et le personnel décrit par catégorie d'emploi et en volume horaire de travail exprimé en équivalent temps plein (ETP).
- Une deuxième partie du rapport d'activité porte sur les modalités et lieux d'intervention des structures, les prestations proposées et les périodes de fonctionnement. Les prestations et les services constituent toutes les mesures d'accueil offertes par les structures aux usagers, qu'il s'agisse des espaces d'accueil, de repos ou d'hygiène, de la mise à disposition de nourriture ou d'accès à Internet et au téléphone. Les lieux d'intervention se répartissent de deux sortes : les lieux d'accueil fixes et les interventions « hors les murs » qui comprennent d'une part, les interventions dans les squats, dans la rue, dans les prisons et des permanences et d'autre part, les actions menées dans le milieu festif (discothèques, teknivals, festivals, concerts...).
- La troisième partie traite de l'estimation annuelle des files actives et des produits consommés par les usagers. Cette estimation porte sur l'ensemble des usagers vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe tant en accueil fixe par des équipes mobiles, que lors des interventions extérieures. Par ailleurs, sont présentées dans ce rapport les données concernant les prévalences de consommation mais qui ne seront pas traitées ici en raison des difficultés d'estimation rencontrées et du nombre élevé de non-réponses pour cet item.
- La quatrième partie s'intéresse aux modalités de réalisation des actes, à la typologie des actes et aux matériels de prévention mis à disposition des usagers. Cette partie permet de disposer des informations sur la prise en charge sanitaire (soins infirmiers, médecine générale, suivi psychologique, substitution, vaccination...) et sur le nombre et les types de matériels de prévention distribués. Une question porte sur la médiation sociale assurée par les intervenants CAARUD pour permettre l'implantation pérenne des structures dans leur environnement. Un volet plus qualitatif participe au dispositif de veille à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Il s'attache à décrire les évolutions et les phénomènes marquants en matière de drogues en termes de produits consommés, de profils de consommateurs, des modes d'usage et des problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par les usagers. Enfin, une dernière question porte sur la veille des trois produits majoritairement consommés par les usagers des CAARUD (la buprénorphine haut dosage (BHD), la cocaïne et l'héroïne).

Le formulaire se présente sous la forme d'un tableur Excel destiné à être rempli directement sur écran. La première feuille correspond au masque de saisie (l'onglet « rapport »). Les réponses sont automatiquement organisées en une ligne de base de données sur la deuxième feuille (onglet « base »).

Pour la réalisation de ce rapport, le CREAI-ORS Occitanie a analysé la base de données fournie par l'ARS Occitanie, regroupant les **données des rapports d'activité de 2023**.

3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT

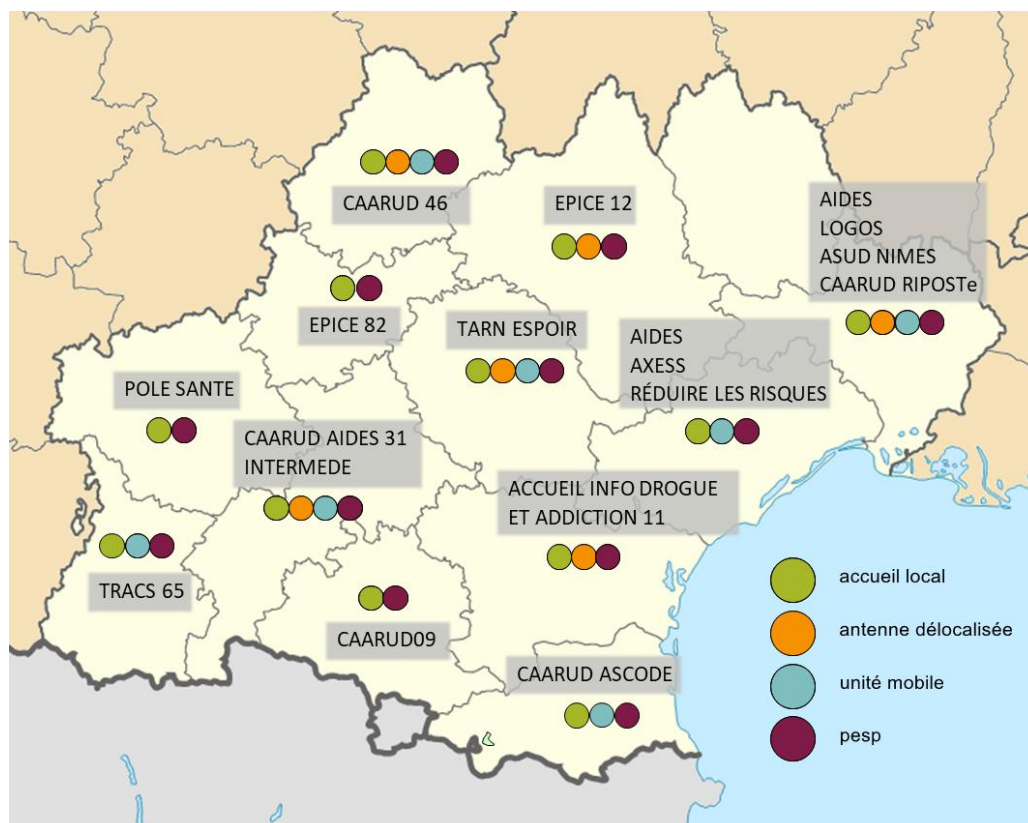
Les structures en Occitanie

18 CAARUD sont implantés en Occitanie :

- 1 établissement en Ariège, dans l'Aude, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn ainsi que dans le Tarn-et-Garonne ;
- 4 établissements dans le Gard ;
- 2 établissements en Haute-Garonne ;
- 3 établissements dans l'Hérault.

La Lozère est le seul département sans l'intervention de CAARUD. Les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent la moitié des établissements d'Occitanie (9/18).

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention en 2023



Source : ARS – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les 18 CAARUD d'Occitanie ont rempli le rapport d'activité pour l'année 2023.

Les effectifs ne seront pas comparables à ceux du bilan de 2022 dans lequel seulement 14 des 18 CAADUD ont renseigné les questions ; seules les répartitions (en %) observées en 2022 pourront être comparées, avec toutefois beaucoup de prudence.

Financement des structures

Les structures sont financées par le fonds de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) médico-social conformément au code de l'action sociale et de la famille (Article L314-3-3). Les fonds servent principalement à la rémunération des personnels non bénévoles, à la location des équipements et infrastructures et à l'achat du matériel pédagogique et de réduction des risques.

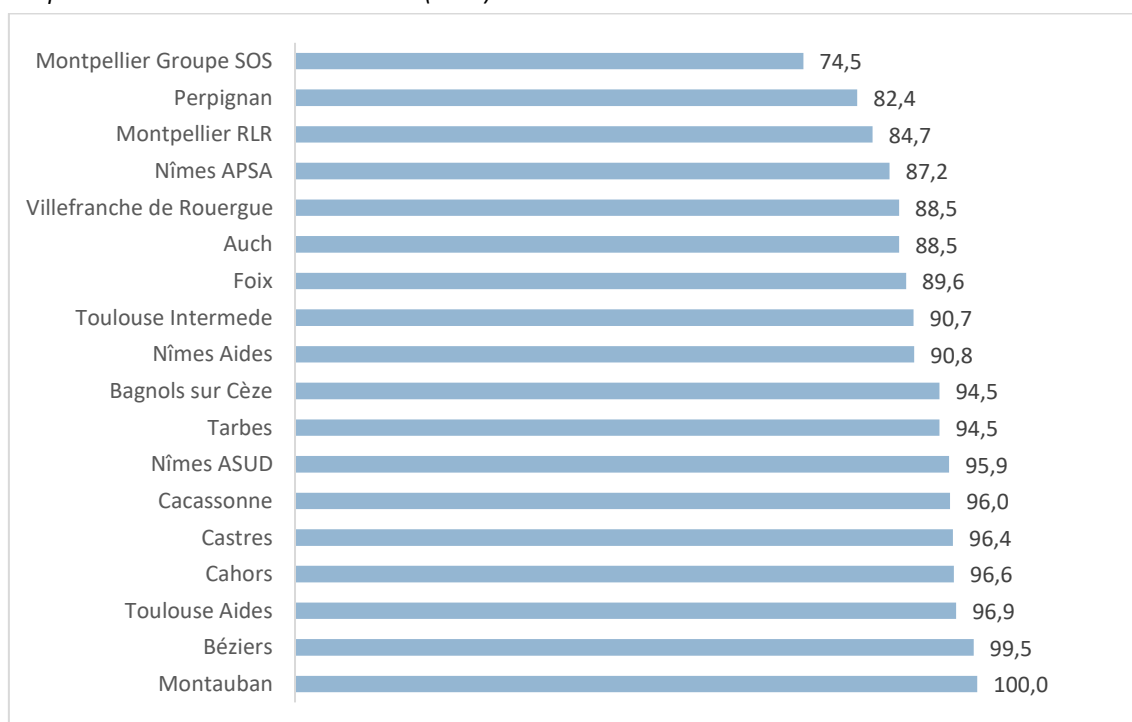
En 2023, sur la base des éléments fournis, la dotation globale en Occitanie est estimée à un minimum de 8 599 205 euros, dont 5 289 550 euros (62 %) pour les huit centres des quatre grandes villes de la région et 3 309 655 euros (38 %) pour dix centres des villes de moins de 100 000 habitants.

Les CAARUD déclarent recevoir en moyenne une dotation ONDAM de 477 733 euros, la médiane étant d'environ 340 777 euros en 2023.

Les dotations les plus élevées (500 000 euros ou plus) concernent quatre centres situés dans une des villes de plus de 100 000 habitants d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) mais concernent également un centre situé dans la ville moyenne de Carcassonne (606 025 euros en 2023), centre qui intervient également dans la ville de Narbonne.

De manière globale, la dotation ONDAM représente **autour de 90 % des recettes des CAARUD**.

Graph 1. Part de la dotation ONDAM (en %) dans les recettes des CAARUD en 2023



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Selon les CAARUD, la part de la dotation ONDAM dans les recettes varie de 75 % pour le CAARUD Groupe SOS de Montpellier à 100 % pour celui de Montauban. Elle dépasse 91 % dans la moitié des 18 CAARUD.

Rapportée à la file active des structures, on obtient une dotation globale de **716 euros en moyenne par usager** pour les 18 CAARUD.

Tableau 1. Dotation annuelle, file active et dotation moyenne par patient dans les CAARUD d'Occitanie en 2023 (n=18)

CAARUD	Dotation ONDAM (en euros)	File active	Dotation moyenne par usager (en euros)
Foix	210 749	159	1 325
Carcassonne	606 025	453	1 338
Villefranche de Rouergue	286 162	443	646
Bagnols-sur-Cèze	340 777	167	2 041
Nîmes APSA	279 518	171	1 635
Nîmes-Aides	268 362	230	1 167
Nîmes-Asus	272 466	159	1 714
Toulouse -Aides	468 122	225	2 081
Toulouse-Intermède	953 600	2 191	435
Auch	314 252	213	1 475
Montpellier-RLR	881 715	101	8 730
Montpellier Groupe SOS	739 154	1 441	513
Béziers	428 061	1 711	250
Cahors	185 420	1 318	141
Tarbes	216 681	183	1 184
Perpignan	1 426 613	1 527	934
Castres	392 402	702	559
Montauban	329 126	609	540
Ensemble	8 599 205	12 003	716

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Selon les CAARUD la dotation moyenne par usager varie très fortement : de 141 € en moyenne par usager dans le CAARUD de Cahors (1 318 patients), à 8 730 € par usager dans le dispositif de Montpellier - Réduire les risques (101 patients) en 2023.

Cette dotation moyenne par usager est inférieure à 716 € dans sept dispositifs, comprise entre 716 et 1 700 € dans sept autres et supérieure à 1 700 € dans les quatre dispositifs suivants : Asus de Nîmes (1 714 €), Bagnols-sur-Cèze (2 040 €), Aides de Toulouse (2 081 €) et Montpellier-RLR (8 730 €).

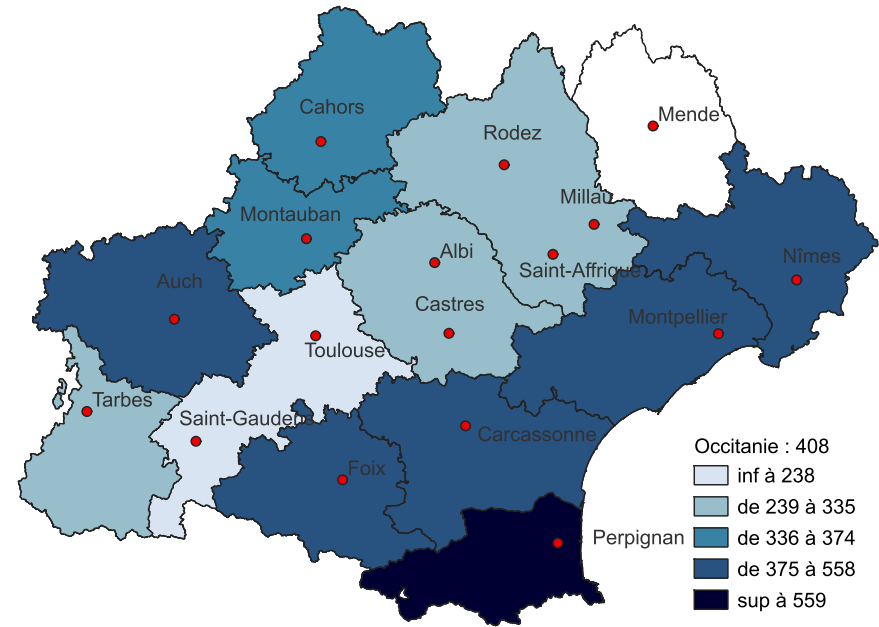
Rapportée à la population locale concernée, cette dotation moyenne est de 408 € par an et pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans en Occitanie ; en 2023, elle varie de 238 € en Haute-Garonne à 926 € dans les Pyrénées-Orientales.

Tableau 2. Financements ONDAM pour 100 habitants âgés de 20-49 ans selon le département en Occitanie en 2023 (en euros)

Département	Financement pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans (en euros)
Ariège	435
Aude	517
Aveyron	335
Gard	469
Haute-Garonne	238
Gers	558
Hérault	465
Lot	374
Lozère	/
Hautes-Pyrénées	303
Pyrénées-Orientales	926
Tarn	315
Tarn-et-Garonne	374
Occitanie	408

Source : Rapports d’activité CAARUD Occitanie 2023, Insee RP 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2023, en nombre d’euros pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans



Sources : Rapports d’activité ASA-CAARUD d’Occitanie 2023, Insee Recensement 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Personnel des structures

En 2023, un total de **126,6 équivalents temps plein (ETP)** a été déclaré dans les 18 dispositifs en dehors des personnels bénévoles, soit une moyenne de 7 ETP par dispositif.

Comme pour les années précédentes, le nombre moyen d'ETP est plus important dans les CAARUD dotés d'au moins 500 000 euros : leur nombre moyen d'ETP est de 12,3 en 2023. Pour les CAARUD dont la dotation ONDAM est inférieure à 500 000 euros, le nombre moyen d'ETP est deux fois plus faible (5,9 ETP).

Tableau 3. Répartition du personnel salarié (en ETP) des CAARUD d'Occitanie selon les catégories professionnelles en 2023 (n=18)

Fonction	CAARUD concernés	Nb total d'ETP	% ETP
<u>Cadres et personnels administratifs</u>		<u>21,8</u>	<u>17,2</u>
Direction/Chef de service/Coordinateur	15	12,9	10,2
Secrétariat	15	8,9	7,1
<u>Personnels sanitaires</u>		<u>16,2</u>	<u>12,8</u>
Médecin	4	1,5	1,2
Infirmier	14	13,9	11,0
Psychologue	4	0,8	0,6
<u>Personnels socio-éducatifs</u>		<u>71,6</u>	<u>56,6</u>
Éducateur	15	53,9	42,6
Animateur	4	12,1	9,6
Assistant de service social	4	5,7	4,5
<u>Autres</u>		<u>17,0</u>	<u>13,4</u>
Autres emplois	7	11,0	8,7
Personnel logistique (entretien)	7	3,0	2,4
Stagiaire	1	3,0	2,4
Total		126,6	100,0

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Avec un total de 71,6 ETP, **le personnel socio-éducatif** est, comme les années précédentes, le groupe de professionnels le plus important : il représente près de 57 % de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD d'Occitanie en 2023. Parmi eux, plus de sept sur dix sont des éducateurs spécialisés (54 ETP) et ils représentent 43 % de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD. Comme les années précédentes, les 12,1 ETP d'animateurs interviennent majoritairement au sein des CAARUD de l'association Aides (santé communautaire, dénomination spécifique des professionnels) à Toulouse, Nîmes et Béziers, mais également dans le CAARUD Réduire Les Risques de Montpellier (5,7 ETP).

Avec 16,2 ETP, **le personnel sanitaire** représente près de 12,8 % de l'ensemble des professionnels déclarés comme intervenant au sein des CAARUD d'Occitanie. Quatre CAARUD disposent d'un temps de médecin pour un total de 1,5 ETP. Le personnel infirmier est présent dans une majorité des structures (14/18) et correspond à une somme de 13,9 ETP, soit 11 % de l'ensemble des personnes intervenant dans des CAARUD en 2023.

Par ailleurs, 10 ETP de bénévoles/volontaires sont intervenus dans les structures, essentiellement dans le CAARUD Réduire Les Risques de Montpellier (3,3 ETP) et à Montauban (5,4 ETP).

Les modalités et les lieux d'intervention

Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2023 et % en 2022, 2021 et 2020

Modalité d'intervention	Nombre de CAARUD concernés	% 2023 (n=18)	% 2022 (n=14)	% 2021 (n=17)	% 2020 (n=18)
Lieux d'accueil					
Accueil fixe	18	100 %	100 %	100%	100%
Permanence/Antenne	13	93 %	50 %	44%	56%
Unité mobile	10	50 %	50 %	44%	50%
Interventions extérieures					
Équipe de rue	18	100 %	100 %	100%	100%
Intervention en squat	15	83 %	79 %	94%	83%
Intervention en prison	9	50 %	36 %	24%	44%
Actions en milieu festif					
Interventions régulières (discothèques...)	3	17 %	7 %	12%	6%
Interventions ponctuelles (teknivals, festivals, concerts)	15	83 %	79 %	77%	89%
PES en pharmacie	16	89 %	86 %	88%	89%

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Les CAARUD développent des interventions « d'aller vers » les populations concernées. Les actions « hors les murs » concernent tous les CAARUD mais se traduisent différemment selon les particularités des territoires, les histoires institutionnelles et les stratégies locales de l'action publique.

Les actions déployées en ce sens peuvent varier, allant de l'accueil en unité mobile aux interventions dans la rue, dans les squats ou en prison, en passant par des programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP) ou par la mise en place d'actions en milieu festif.

En 2023, les 18 dispositifs ont au moins un lieu d'accueil fixe et six en déclarent plus d'un. Ensuite, selon les configurations locales, des stratégies de maillage territorial combinent accueil fixe, permanences délocalisées et unités mobiles. Soulignons que les unités mobiles sont présentes au sein de 10 CAARUD de la région en 2023 et dans 8 départements ; elles peuvent circuler au sein d'une ville ou sur l'ensemble du département.

Les 18 dispositifs réalisent des actions auprès des publics de la rue et plus de 8 sur 10 se déplacent dans les squats (83 %). La moitié des CAARUD (50 %) intervient en prison.

Comme les années précédentes, la grande majorité des dispositifs (15/18) intervient de façon ponctuelle lors de teknivals, festivals ou concerts et 16/18 animent des programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP).

Comparé à 2020 où les 18 CAARUD avaient rempli le rapport annuel d'activité, deux principales évolutions sont à noter : 93 % disposent de permanences délocalisées (contre 56 % en 2020) et 3 dispositifs effectuent des interventions régulières en milieu festif (contre 1 seul en 2020).

● **Accueil des usagers (hors actions en milieu festif)**

Tableau 5. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) des CAARUD* en 2023

Types d'intervention	En semaine (du lundi au vendredi) activité hebdomadaire Nombre moyen de jours par structure		
	Occitanie* (17 CAARUD)	4 grandes villes (8 CAARUD)	Villes de moins de 100 000 hab. (9 CAARUD)*
Lieux d'accueil fixes (17/17)	4,2 j	4,5 j	3,9 j
Unités mobiles (7/17)	0,9 j	0,7 j	1,2 j
Interventions extérieures (16/17)	2,3 j	2,8 j	1,9 j
Toutes actions confondues	7,4 j	8,0 j	7,0 j

*Un CAARUD n'a pas renseigné la question

Les valeurs supérieures à 5 indiquent que plusieurs actions sont déployées en même temps.

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, le nombre de jours d'activité est de 7,4 jours en moyenne par semaine dans les 17 dispositifs d'Occitanie qui ont renseigné la question. Cette valeur englobe les accueils fixes, les actions d'unité mobile et les actions « d'aller-vers ».

En lien avec des files actives et des moyens alloués plus importants, le nombre moyen de jours d'activité est plus important dans les huit dispositifs des grandes villes d'Occitanie (8 jours) que dans les neuf villes de moins de 100 000 habitants (7 jours). Cette différence s'observe plus particulièrement pour le nombre de jours d'ouverture des lieux d'accueil fixes (4,5 jours vs 3,9 jours). Cependant, en 2023, le temps consacré par les unités mobiles est moins important dans les CAARUD des grandes villes (0,7 jour vs 1,2 jour) alors celui consacré aux interventions extérieures y est plus élevé (2,8 jours par semaine en moyenne dans les dispositifs des grandes villes contre 1,9 jour en moyenne dans les dispositifs des plus petites villes).

Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie en 2023

Types de services	Nombre de CAARUD proposant ces services	% (n=18)
Espace d'accueil et de repos	18	100
Mise à disposition de boissons et de nourriture	18	100
Mise à disposition téléphone et Internet	18	100
Espace laverie	14	78
Espace sanitaire (douche)	13	72
Casiers, consignes pour effets personnels	4	22

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En termes de services, les 18 CAARUD de la région mettent à disposition un espace d'accueil et de repos, des boissons et de la nourriture ainsi qu'un accès au téléphone et à Internet.

Près de 8 dispositifs sur 10 proposent un espace laverie et 7 sur 10 proposent un espace sanitaire (douche). Dans 4 CAARUD des casiers ou des consignes pour les effets personnels sont mis à disposition (22 % des dispositifs).

Comme les années précédentes et selon les dispositifs, d'autres services ont été mis à disposition en 2023 dans certains CAARUD :

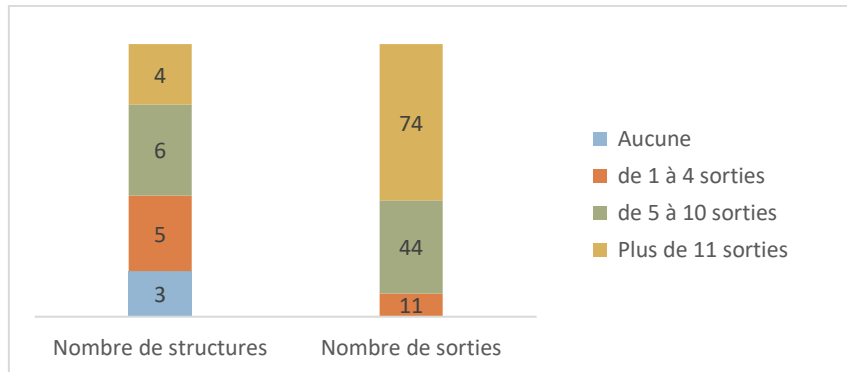
- Accueil des enfants (1)
- Ateliers santé (1)
- Permanence infirmière (1)
- Présence d'une sage-femme (1)
- Distribution de produits d'hygiène et de soins (1)
- Ateliers culturels (1)
- Espace documentation (1)
- Accueil des animaux (3)
- Borne pour recharger les portables (1)
- Soins esthétiques (1)

● Actions en milieu festif

En 2023, 15 des 18 CAARUD déclarent des actions ponctuelles au sein du milieu festif, dont 3 déclarent également effectuer des actions régulières. Trois dispositifs déclarent n'avoir réalisé aucune action en milieu festif pendant l'année.

Les dispositifs intervenant en milieu festif ont déclaré un total de **129 sorties en 2023**.

Graphie 2. Répartition des 18 dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2023 et nombre de sorties correspondantes



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Ainsi, les 129 sorties en milieu festif ont été réalisées par 15 CAARUD, 3 dispositifs n'ayant déclaré aucune sortie en 2023.

Plus de la moitié des sorties (74) ont été réalisées par 4 CAARUD : celui de Castres comme celui de Bagnols-sur-Cèze (16 sorties chacun), celui de Montpellier-Groupe SOS (17 sorties) et enfin, celui de Toulouse – Intermède (25 sorties) ; ce dernier, ainsi que le dispositif de Bagnols-sur-Cèze, ont également déclaré intervenir de façon régulière dans les lieux festifs comme les discothèques.

Pour les autres CAARUD qui déclarent des actions ponctuelles, les nombres de sorties ont été relativement faibles, variant de 1 seule sortie dans l'année (à Béziers et à Cahors) à 10 sorties dans l'année (à Nîmes-Asud et à Auch).

4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE

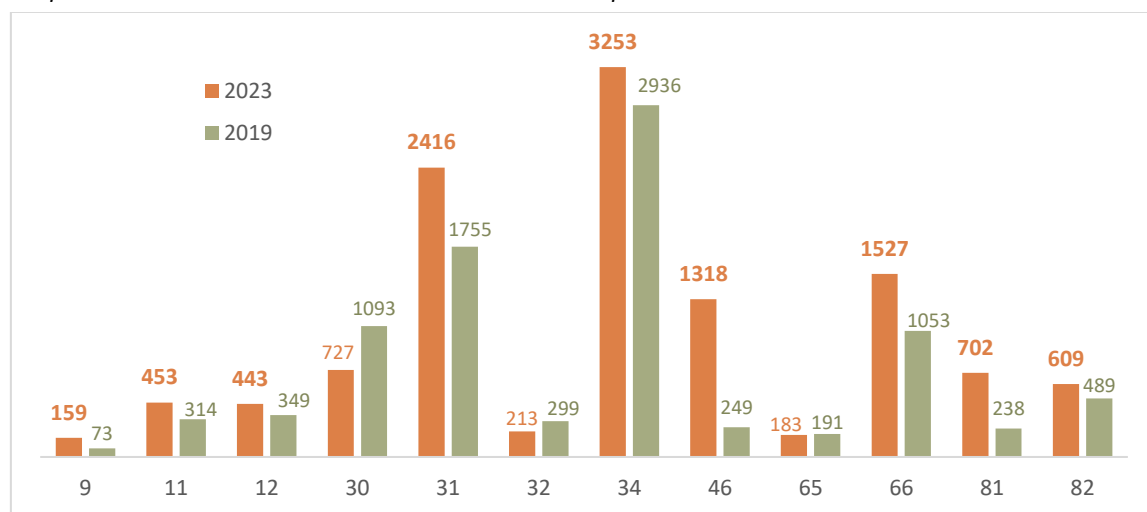
Estimation annuelle des files actives, passages et contacts

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année. Y sont incluses toutes les personnes s'étant rendues dans le lieu d'accueil d'un CAARUD (local principal, antennes et unités mobiles) ou suivies par le biais d'interventions extérieures (rue, squat, prison, permanence). D'autres personnes bénéficiant de l'action des CAARUD par l'utilisation des automates distributeurs de seringues ou de programmes d'échanges de seringues en pharmacie ne sont pas comptées dans la file active.

Les services des CAARUD sont anonymes. Un repérage exhaustif des files actives est complexe à mettre en œuvre. Dès que la file active dépasse un certain seuil, il est délicat d'identifier sur une même année si une personne est passée une fois ou plusieurs fois. Un certain nombre de doublons est inévitable.

En 2023, on dispose de la file active totale de l'ensemble des 18 CAARUD de la région, estimée à plus de 12 000 personnes, en augmentation de 33 % comparée à celle de 2019 (9 040 personnes).

Graph 3. Files actives totales* des CAARUD dans les départements d'Occitanie en 2019 et en 2023



* personnes rencontrées dans les locaux et antennes par les unités mobiles dans les permanences, à la rue, dans les squats ou en prison.

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 et 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Cette augmentation de la file active totale concerne 11 des 18 CAARUD et se retrouve dans 9 des 12 départements de la région où sont implantés les dispositifs.

Ainsi, on note une légère baisse de la file active totale dans 3 départements : le Gard (-33 %), le Gers (-29 %) et les Hautes-Pyrénées (-4 %).

Tableau 7. Répartition (en %) de la file active par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des 18 CAARUD d'Occitanie en 2023

Répartition en %	Local et antenne	Unité mobile	Rue	Squat	Prison	Permanence	Total
4 grandes villes d'Occitanie (n= 6 045 personnes)	66	8	18	2	0	6	100
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n= 5 958 personnes)	45	14	14	0	2	25	100
Ensemble (n= 12 003 personnes)	56	11	16	1	1	15	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, la répartition globale des personnes accueillies selon la modalité d'intervention est relativement proche de celle observée les années précédentes : la majorité des personnes en contact avec un des CAARUD de la région le sont au sein des locaux et antennes fixes ; ensuite, 16 % des personnes sont des usagers de la rue ; 11 % des personnes ont été en contact avec les unités mobiles ; 15 % sont accueillies dans les permanences et enfin de faibles parts ont été rencontrées dans des squats (1 %) ou en prison (1 %).

Cette répartition varie toutefois fortement en fonction de la taille des villes dans lesquelles sont implantés les CAARUD.

Les 8 CAARUD des grandes villes de la région accueillent 6 045 personnes, soit la moitié de la file active des 18 CAARUD. En 2023 comme les années précédentes, leurs modalités d'accueil varient sensiblement de celles des autres dispositifs implantés dans des zones urbaines moins peuplées, parfois situées dans des départements ruraux : dans les dispositifs des grandes villes, l'accueil des usagers dans les locaux et antennes fixes y est nettement plus fréquent que dans les autres dispositifs (74 % vs 59 %) alors que l'accueil dans les permanences y est quatre fois moins fréquent (6 % vs 25 %), comme celui des unités mobiles, quasiment deux fois moins fréquent (8 % vs 14 %).

Seule la part de la file active rencontrée dans la rue est relativement proche, quel que soit le lieu d'implantation : 18 % de la file active dans les CAARUD des grandes villes et de 16 % dans les autres.

Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie en 2023

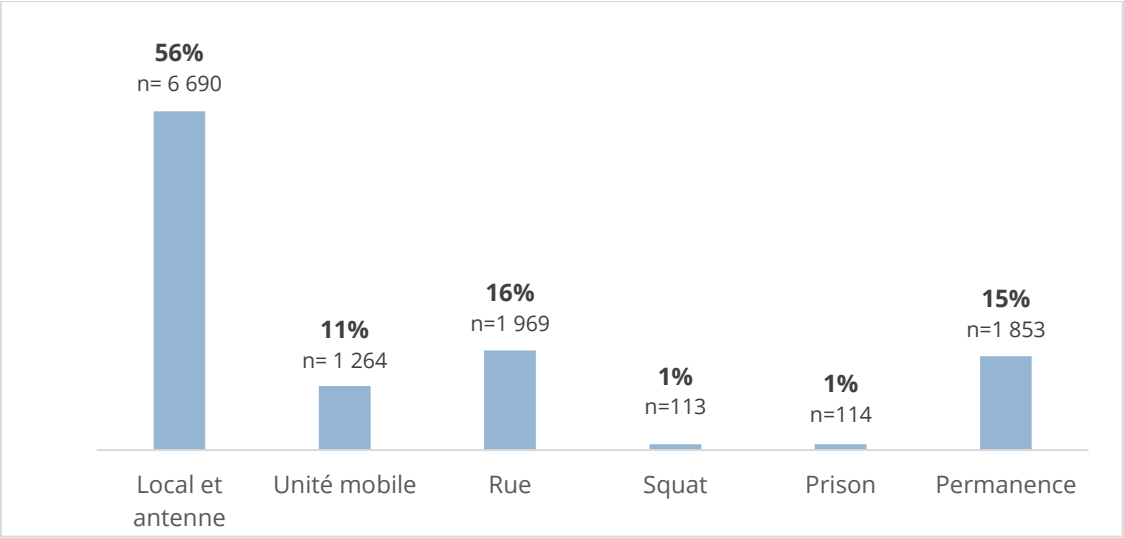
Territoire	File active local et antenne	
	Effectif	%
4 grandes villes d'Occitanie (6 CAARUD)	3 999	56
Villes de moins de 100 000 hab. en Occitanie (8 CAARUD)	2 691	44
Occitanie (18 CAARUD)	6 690	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La file active des personnes reçues à l'accueil, dans les locaux et antennes des 18 structures d'Occitanie, compte près de 6 690 personnes dont 56 % ont été reçues au sein des structures implantées dans les quatre grandes villes de la région.

En 2023, la répartition globale de la file active selon les différentes modalités d'intervention des 18 CAARUD est illustrée dans le graphe suivant (graphe 4).

Graphe 4. Répartition de la file active par modalité d'intervention dans les CAARUD en 2023 (n=18)



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ainsi, plus de la moitié des personnes ont été rencontrées dans les locaux fixes ou les antennes des CAARUD. C'est ensuite dans la rue (16 %) et les permanences (15 %) que les parts de personnes rencontrées sont les plus importantes, suivies par celle des unités mobiles (11 %).

Tableau 9. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie en 2023

	Femmes		Nouveaux contacts	
	N	%	N	%
4 grands pôles urbains (n= 3 999 personnes)	927	23,2	1 592	39,8
Villes moyennes (n= 2 691 personnes)	556	20,7	1 100	40,9
Occitanie (n= 6 690 personnes)	1 483	22,2	2 692	40,2

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La part des femmes représente plus d'une personne reçue sur cinq dans les locaux/antennes et unités mobiles (22 %) en 2023.

Elle est légèrement plus importante dans les CAARUD des dispositifs des grands pôles où les femmes représentent 23 % des personnes accueillies contre 21 % dans les villes moyennes.

Les 2 692 nouveaux contacts représentent 40 % de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles en 2023. La part des nouveaux contacts dans la file active est très proche dans les CAARUD des villes moyennes (41 %) de celle observée dans les dispositifs des grands pôles urbains (40 %).

Tableau 10. Nombre moyen de passages par usager dans la file active au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie en 2023

Accueils fixes	File active	Passages	Nombre moyen de passages
4 grands pôles urbains (n=8 CAARUD)	3 999	55 498	13,9
Villes moyennes (n=10 CAARUD)	2 691	28 208	10,5
Occitanie (n=18 CAARUD*)	6 690	83 706	12,5

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La **fréquence des contacts** est mesurée à partir de la file active et du nombre de passages dans les dispositifs.

Ainsi, en 2023, le nombre moyen de passages par personne accueillie au sein des locaux principaux et antennes de la région est de 12,5. Toutefois, la fréquence des contacts avec les usagers varie fortement selon les dispositifs de la région : de 3 à 28 passages annuels en moyenne par usager.

Calculé en fonction de la taille des villes où sont implantés les dispositifs, le nombre moyen de passage par usager varie légèrement entre celui des dispositifs implantés au sein des quatre grandes villes d'Occitanie (13,9 passages en moyenne dans l'année) et celui des CAARUD situés au sein des villes de moins de 100 000 habitants où l'on compte une moyenne de 10,5 passages par an.

Les structures selon la taille de la file active

Tableau 11. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2023

Taille de la file active	Nombre de CAARUD concernés	Part dans la file active totale des CAARUD (%)
Moins de 100	0	0
100 à 200	6	8
200 à 500	5	13
500 à 1 000	2	11
1 000 à 2 000	5	68
Toute taille	18	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, la taille des files actives totales varie de 101 à 2 191 usagers par an selon les CAARUD. Dans près des deux tiers des centres (11/18) la file active compte entre 100 et 500 usagers par an. Sur l'ensemble des dispositifs la file active moyenne est de 667 usagers et dans la moitié des dispositifs elle ne dépasse pas 230 usagers par an.

Les trois centres qui déclarent les files actives les plus importantes sont implantés dans les grandes villes d'Occitanie (Toulouse, Béziers et Perpignan) et reçoivent 45 % des personnes reçues dans les CAARUD de la région en 2023 ; ils ont une file active moyenne de 1 810 usagers par an contre 438 pour les autres CAARUD de la région (15/18).

Deux typologies d’actions des CAARUD se dessinent du fait de contraintes très différentes de mise en place de l’action : une première concerne les dispositifs situés dans les quatre villes de la région de plus de 100 000 habitants permettant d’accueillir un grand nombre de personnes ; la seconde concerne les CAARUD situés dans les autres territoires d’Occitanie et consiste à développer des stratégies d’« aller vers » afin de couvrir un territoire plus souvent élargi au département.

Les interventions et actes réalisés

Réalisées dans chaque CAARUD, les modalités d’intervention auprès des publics s’articulent autour de trois grands axes : l’entretien individuel, l’orientation et l’accompagnement physique. En 2023 comme les années précédentes, tous ou quasiment tous les CAARUD déclarent effectuer des entretiens individuels, réaliser des visites (à domicile, à l’hôpital...), avoir mis en place des ateliers ainsi que des séances d’orientation et de l’accompagnement.

Plus de la moitié des établissements (11/18) développe des actions de groupes d’entraide, d’auto-support et de santé communautaire.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs ont déclaré d’autres interventions comme des actions d’aller-vers, des permanences extérieures... ; un dispositif a aussi déclaré aider à l’insertion professionnelle à travers les activités TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) ; un autre a également déclaré un accompagnement spécifique pour les femmes ainsi que des permanences festives.

Tableau 12. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD* en Occitanie en 2023, % en 2022 et 2021

Type d’actes	Effectif	% 2023	% 2022	% 2021
Accueil/refuge/lien social	87 380	42	41	46
Réduction des risques liés à l’usage de drogues et à la sexualité ⁽¹⁾	52 343	25	26	25
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	29 912	14	14	8
Soins	14 757	7	9	10
Dépistage et vaccination (VIH, IST, hépatites...)	3 293	2	2	1
Démarches d’accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) ou de maintien	11 950	6	6	7
Logement	3 918	2	2	2
Formation et emploi	2 746	1	1	1
Total (n=18 CAARUD)	206 299	100	100	100

⁽¹⁾ mode de consommation, récupération de matériel, risque infectieux et sanitaire

Source : Rapports d’activité ASA-CAARUD d’Occitanie 2021, 2022 et 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023 et comme en 2022, les prestations réalisées auprès des personnes sont globalement de cinq types :

- Accueil, refuge et lien social : 42 %
- Actes de réduction des risques : 25 %
- Actes d’hygiène : 14 %
- Actes de soins et de dépistage : 9 %
- Démarches d’accès aux droits, logement et insertion professionnelle : 9 %

Comme pour les années précédentes, la répartition des actes réalisés dans les CAARUD fait apparaître que l'aspect social de l'accueil est la principale action réalisée auprès des publics reçus en Occitanie, combinée à une action de réduction des risques dont la part est également importante.

Toutefois, principale mission des CAARUD, les actes de réduction des risques et des dommages (RdRD) ne représentent qu'un quart des actes effectués en 2023 comme en 2022 et 2021.

Mise à disposition de matériel de prévention

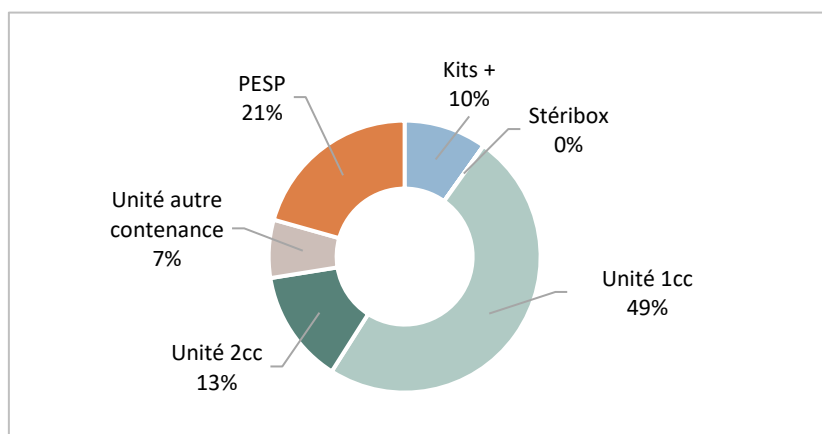
L'activité de RdRD des CAARUD passe notamment par la mise à disposition et la récupération de matériel permettant les consommations de drogues (injection, sniff, inhalation à l'aide de pipe ou d'un tube – « chasse au dragon »–) dans des conditions d'hygiène limitant le risque de contamination par les maladies infectieuses ou de thrombose veineuse lors de l'injection.

En 2023, un total de 1 439 850 seringues a été distribué du fait de l'action des 18 CAARUD de la région.

Ces seringues peuvent être fournies à l'unité (près de 70 % de la distribution) ou être incluses dans une trousse de matériel d'injection (Stéribox2® ou Kit+)⁴ qui représente 10 % de la distribution ; enfin, 20 % des seringues ont été distribuées grâce au programme d'échange de seringues en pharmacie (PESP).

Classiquement, un usager de drogue par voie intraveineuse (UDVI) peut consommer de 300 à 1 100 seringues par an. Ainsi, les 1 439 850 seringues distribuées **couvriraient les besoins de 1 300 à 4 800 usagers en 2023.**

Graphie 5. Répartition des seringues fournies par les CAARUD selon le mode de distribution en 2023



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Le nombre de seringues usagées récupérées directement par les structures en 2023 est estimé à près de 953 700, équivalant à **66 % du volume des seringues distribuées.**

⁴ Les kits d'injection Steribox2® ou Kit+ proposent du matériel stérile nécessaire pour la réalisation de 2 « shoots propres » : 2 seringues, 2 cuillères, 2 filtres, 2 tampons secs, 2 tampons alcoolisés, 2 flacons d'eau stérile 5ml et 1 préservatif, accompagné d'une notice. Le Steribox2 est distribué en pharmacie (au prix conseillé de 1 euro) et le Kit+ dans les CAARUD, CSAPA, autres PES et automates

Les autres matériels de prévention sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 13. Matériels de prévention diffusés par les 18 CAARUD en 2023, 2020 et 2019

Matériels de prévention diffusés	2023 n=18	2020 n=18	2019 n=18
File active	12 003	8 301	9 039
Matériel d'injection			
Seringues ⁽¹⁾	1 422 050	1 422 445	1 579 935
Cupules stériles	570 861	634 660	560 281
Filtres stériles	344 124	377 317	319 131
Eau (fioles 5 ml)	545 967	618 105	608 295
Tampons alcoolisés	558 522	663 557	527 957
Matériel sniff			
Roule ta paille	61 052	83 497	166 820
Sérum physiologique	48 639	112 341	47 020
Matériel pour inhalation de crack			
Doseurs	78 019	31 244	21 326
Embouts	43 542	23 323	19 502
Autre matériel pour usage de crack	138 705	76 873	60 087
Matériel pour prévention IST			
Préservatifs masculins	82 377	43 899	67 257
Préservatifs féminins	5 041	1 872	3 256
Gels lubrifiants	24 718	18 858	27 390
Autres matériels de prévention			
Éthylotests	17 207	2 028	5 986
Brochures, flyers	6 496	8 508	22 029

⁽¹⁾ hors seringues des kits distribués par les automates

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019, 2020 et 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, les matériels de prévention les plus souvent distribués restent les matériels d'injection, en quantité nettement plus élevée que celle des autres matériels de prévention ; ce sont ensuite les matériels pour inhalation de crack qui ont été les plus fréquemment distribués (autour de 260 000 distributions), puis les matériels de sniff (autour de 110 000 distributions).

Les effectifs des différents matériels de prévention diffusés par les 18 CAARUD d'Occitanie en 2023 ne sont pas comparables avec les effectifs des années 2022 et 2021 pour lesquelles le nombre des dispositifs ayant rempli le rapport d'activité était respectivement, de 14 et 16 CAARUD. Pour observer l'évolution de la distribution des différents matériels de prévention par les CAARUD, ce sont les données des rapports d'activité des années 2020 et 2019 (également remplis par les 18 dispositifs) qui sont prises en compte.

Ainsi, avec une file active de 12 000 personnes en 2023, supérieure d'un tiers à celle de 2019 et supérieure de 45 % à celle de 2020, seules les différences supérieures à ces proportions seront considérées comme d'éventuelles augmentations.

C'est le cas pour la distribution de **matériels pour inhalation de crack** qui a fortement augmenté en 2023 comme celle des doseurs (+265 % comparé à 2019 et +150 % comparé à 2020), des embouts (+123 % comparé à 2019 et +87 % comparé à 2020) et des autres matériels pour usage de crack (+131 % comparé à 2019 et +80 % comparé à 2020).

C'est également le cas des **matériels pour la prévention des infections sexuellement transmissibles**, distribués en plus grand nombre en 2023 qu'en 2020, comme les préservatifs masculins (+88 %) et surtout les préservatifs féminins (+170 %).

De plus, on note une **forte augmentation** de la **distribution d'éthylotests**, quasiment trois fois plus élevée en 2023 qu'en 2019 et huit fois plus élevée qu'en 2020.

Concernant **le matériel d'injection**, si les augmentations observées ne sont pas à prendre en compte (elles n'atteignent pas les +33 % ni les +45 % minimum requis), les baisses observées, elles, sont significatives : entre 2020 et 2023, on note **des baisses significatives** du nombre de tampons alcoolisés distribués, ainsi que des baisses concernant les distributions des cupules stériles, des filtres stériles et des fioles d'eau (baisses significatives car de l'ordre de 10 % à 16 %). De même, concernant **le matériel de sniff**, de fortes baisses de distribution sont observées entre 2019 ou 2020 et 2023 : -63 % et -27 % pour la distribution des « roule ta paille » et -57 % pour celle des sérums physiologiques.

Par ailleurs, un approfondissement serait nécessaire pour identifier les besoins des usagers et vérifier s'ils sont pourvus en termes de diffusion d'outils de réduction des risques, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Médiation Sociale

Les CAARUD sont implantés au sein de villes et doivent s'y intégrer. Cette tâche est d'autant plus difficile que l'accueil d'usagers de drogues se heurte souvent à la réticence des riverains⁵.

Au-delà de ces interlocuteurs de proximité, la médiation intervient également auprès de la police, des autorités locales et des réseaux de soins (médecins, pharmaciens).

Tableau 14. Activités de médiation sociale des 18 CAARUD d'Occitanie en 2023

Partenaire de médiation	Nombre de CAARUD
Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	15
Police	12
Réseaux de soins (médecins, pharmaciens...)	15
Riverains	15

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023 et comme les années précédentes, la grande majorité des centres (15/18) a rencontré les autorités locales, est intervenue auprès des médecins et pharmaciens (15/18) et a agi auprès des riverains (15/18) ; les deux tiers des dispositifs ont eu des échanges avec la police (12/18).

⁵ Cf. Enquête « Agir en réduction des risques en CSAPA et en CAARUD » de la Fédération addiction publiée en décembre 2015

5/ SYNTHÈSE

En 2023, la région compte toujours 18 structures du dispositif CAARUD réparties sur 12 départements. Seule la Lozère n'a pas de structure dédiée spécifiquement à la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogue. Huit CAARUD sont implantés dans les quatre grandes villes d'Occitanie de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) et 10 dans des villes de moins de 100 000 habitants.

Tous les CAARUD de la région ont rempli le rapport d'activité de l'année 2023.

En 2023, un total de 126,6 équivalents temps plein (ETP) interviennent au sein de ces 18 dispositifs avec, comme les années précédentes, une part importante d'ETP correspondant aux métiers socioéducatifs (57 %), alors que les personnels sanitaires, et notamment les médecins, ont une part d'ETP relativement faible (13 % de l'ensemble).

Pour la file active accueillie au local principal, antennes et unités mobiles, cela correspond à un taux d'encadrement de 1,9 salarié pour 100 patients Occitans.

Par ailleurs, **10 ETP d'intervenants bénévoles/volontaires** ont pu être répertoriés dans les structures.

La quantification des files actives est complexe du fait de l'anonymat des personnes reçues. Toutefois, on estime à **12 000 le nombre de personnes rencontrées** au moins une fois en 2023, dans au moins une modalité d'intervention (hors intervention en milieu festif).

Parmi les personnes reçues dans les dispositifs en accueil fixe ou en unité mobile en 2023, **22 % sont des femmes** et quatre sur dix sont de **nouveaux contacts (40 %)**, ce qui témoigne d'un renouvellement de la file active relativement important dans les CAARUD.

La principale action réalisée auprès du public en 2023 est, comme pour les années précédentes, **l'action sociale (41 %)** combinée à une part non négligeable d'action de **RdRD (25 %)**.

On estime à plus de 1 422 000 le nombre de seringues distribuées en 2023. Il est important de noter que **la part des seringues usagées récupérées** en 2023 représente 66 % des seringues distribuées.

Concernant la distribution de matériels de prévention en 2023, ce sont **toujours les matériels d'injection qui sont les plus distribués**, dans des quantités nettement plus importantes que celles des autres matériels et dans des ordres de grandeur proches de ce qui était observé en 2019 et 2020, avec toutefois de légères baisses.

C'est ensuite le **matériel pour inhalation de crack** qui est **fortement augmenté** et qui est le plus distribué en 2023 alors que ce matériel venait en troisième position en 2019 et 2020, après le matériel de sniff ; cette augmentation semble aller dans le sens d'une plus forte consommation de cocaïne basée par les populations précaires.

En 2023, comme en 2022, **l'augmentation la plus notable** concerne la **distribution des éthylo-tests** dont le nombre est passé d'environ 2 000 en 2020 à plus de 17 000 en 2023.

À l'inverse, entre 2020 et 2023, on note **de fortes baisses concernant le matériel de sniff**, concernant le nombre de « roule ta paille » et de sérums physiologiques distribués par les CAARUD.

6/ ANNEXES

Textes réglementaires

Textes d'application

Le décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005 (JO du 22 décembre 2005) détaille les missions des Caarud.

La circulaire DGS n°2006-01 du 2 janvier 2006 explique la structuration du dispositif.

Le rapport d'activité type est fixé dans l'arrêté du 16 janvier 2006 (JO du 3 février 2006).

Code de l'action sociale et des familles

Le CASF est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Établissement médico-social : Art. L. 312-1, 9°

CAARUD – Autorisation : Art. L.313-1

CAARUD – Financement : Art. L.314-3-3 et R. 314-105

Code de la santé publique

Le CSP est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

L'article concernant les missions des CAARUD est le suivant : [Art. R.3121-33-1](#)

Liste des tableaux, graphes et cartes

Tableaux

Tableau 1. Dotation annuelle, file active et dotation moyenne par patient dans les CAARUD d'Occitanie en 2023 (n=18)	6
Tableau 2. Financements ONDAM pour 100 habitants âgés de 20-49 ans selon le département en Occitanie en 2023 (en euros)	7
Tableau 3. Répartition du personnel salarié (en ETP) des CAARUD d'Occitanie selon les catégories professionnelles en 2023 (n=18)	8
Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2023 et % en 2022, 2021 et 2020	9
Tableau 5. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) des CAARUD en 2023	10
Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie en 2023	10
Tableau 7. Répartition (en %) de la file active par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des 18 CAARUD d'Occitanie en 2023	13
Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie en 2023	13
Tableau 9. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie en 2023	14
Tableau 10. Nombre moyen de passages par usager dans la file active au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie en 2023	15
Tableau 11. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2023	15
Tableau 12. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie en 2023, % en 2022 et 2021	16
Tableau 13. Matériels de prévention diffusés par les 18 CAARUD en 2023, 2020 et 2019	18
Tableau 14. Activités de médiation sociale des 18 CAARUD d'Occitanie en 2023	19

Graphes

Graphe 1. Part de la dotation ONDAM (en %) dans les recettes des CAARUD en 2023	5
Graphe 2. Répartition des 18 dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2023 et nombre de sorties correspondantes	11
Graphe 3. Files actives totales des CAARUD dans les départements d'Occitanie en 2019 et en 2023	12
Graphe 4. Répartition de la file active par modalité d'intervention dans les CAARUD en 2023 (n=18)	14
Graphe 5. Répartition des seringues fournies par les CAARUD selon le mode de distribution en 2023 ...	17

Cartes

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention en 2023	4
Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2023,	7

